



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHİ, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/292

**Fourniture de sapins et décorations de Noël pour la Ville d'Ajaccio
Lot 1 : Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann
Autorisation de signer et exécuter le marché**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la fourniture de sapins et décorations de Noël pour la Ville d'Ajaccio.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique (articles 78 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres).

Les prestations sont réparties en 5 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann
2	Sapins verts artificiels
3	Décorations de Noël
4	Tapis neige, guirlande glaçon
5	Sujets de décoration pour mise en scène

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 22 juillet 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 06 septembre 2016 à 11h00.

Pour chaque lot, la durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois.

Le délai d'exécution est à proposer par le candidat et ne devra pas excéder 30 jours.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants

Pour le lot n°1 - Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann:

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	60%
Des produits proposés sur la base des fiches techniques détaillant la composition des sapins et leur aspect	30%
Des moyens techniques et humains dédiés aux opérations de transport et de déchargement des sapins	20%
Du mode de culture des sapins	10%
Critère : Prix des fournitures	30%
Critère : Délais de livraison sans dépasser le délai maximum de 30 jours	10%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 20 septembre 2016 a décidé de déclarer le lot infructueux et de relancer la procédure selon les dispositions des articles 71 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les lettres de consultation ont été envoyées aux deux candidats en date du 23 septembre 2016. La date limite de remise des offres étaient fixées au 10 octobre 2016.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 18 octobre 2016 a décidé d'attribuer le marché de fourniture de sapins et décorations de Noël pour la Ville d'Ajaccio Lot 1 (Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann) à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de fourniture de sapins et décorations de Noël pour la Ville d'Ajaccio Lot 1 (Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann) avec l'entreprise suivante :

Lot 1 : Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann

SARL ORNASCA FIORI pour un montant minimum de 12 000,00€ HT et un montant maximum de 48 000,00€HT par an.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 18 octobre 2016, est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de fourniture de sapins et décorations de Noël pour la Ville d'Ajaccio Lot 1 (Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann) avec l'entreprise suivante :

Lot 1 : Sapins naturels, floqués givrés et pailletés de type Nordmann

SARL ORNASCA FIORI pour un montant minimum de 12 000,00€ HT et un montant maximum de 48 000,00€HT par an.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3